

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE – SESSION 2025 –

I. EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

A. Contexte

Au titre de l'année 2025, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes a organisé pour le compte de la région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'examen professionnel d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade.

B. Calendrier

Arrêté d'ouverture	5 aout 2024
Période de préinscription	du 22 octobre au 27 novembre 2024
Date limite de dépôt des dossiers	5 décembre 2024
Epreuve écrite	13 mars 2025
Réunion du jury de validation des notes	29 avril 2025
Epreuves orale	du 16 au 25 juin 2025
Réunion du jury d'admission	25 juin 2025
Publication des résultats	26 juin 2025

C. Inscriptions

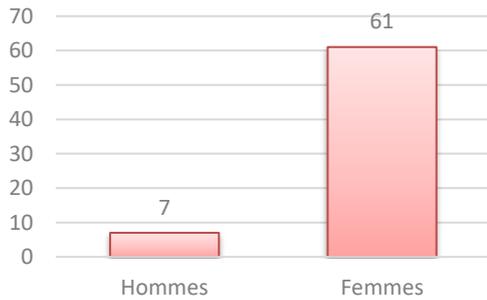
Nombre de candidats inscrits	75 candidats
Nombre de candidats admis à concourir	71 candidats
Nombre candidats ayant demandé un aménagement d'épreuve	2 candidats

D. Profil des candidats présents à l'épreuve écrite

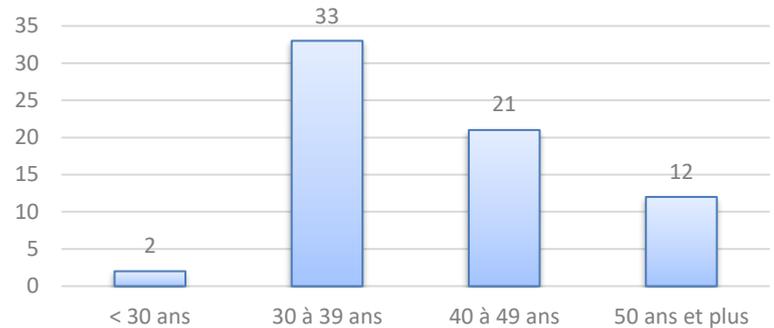
Sur 71 candidats convoqués à l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe, 68 candidats étaient présents :

Inscrits	Convoqués	Présents à l'épreuve écrite	
		Nombre	Taux
75	71	68	96 %

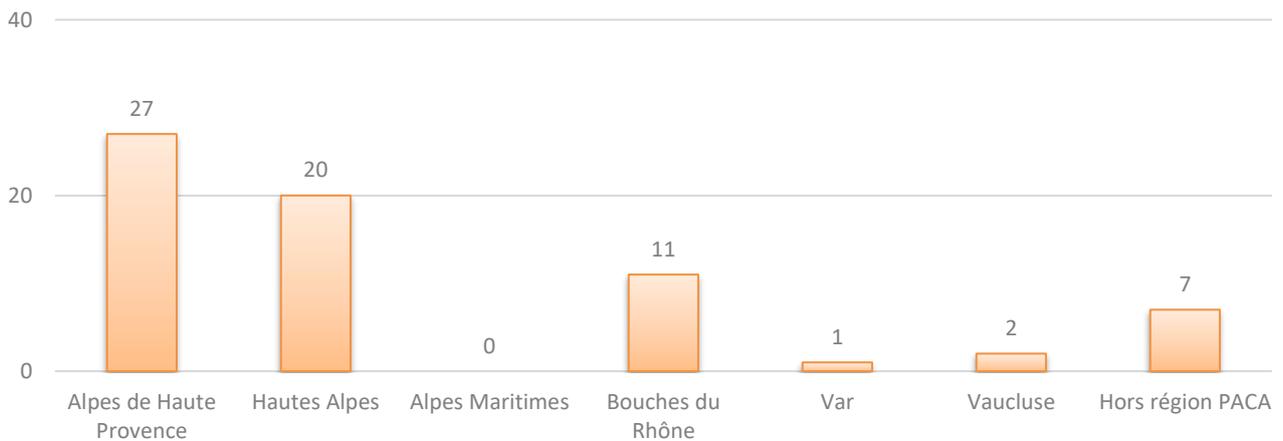
Répartition hommes/femmes



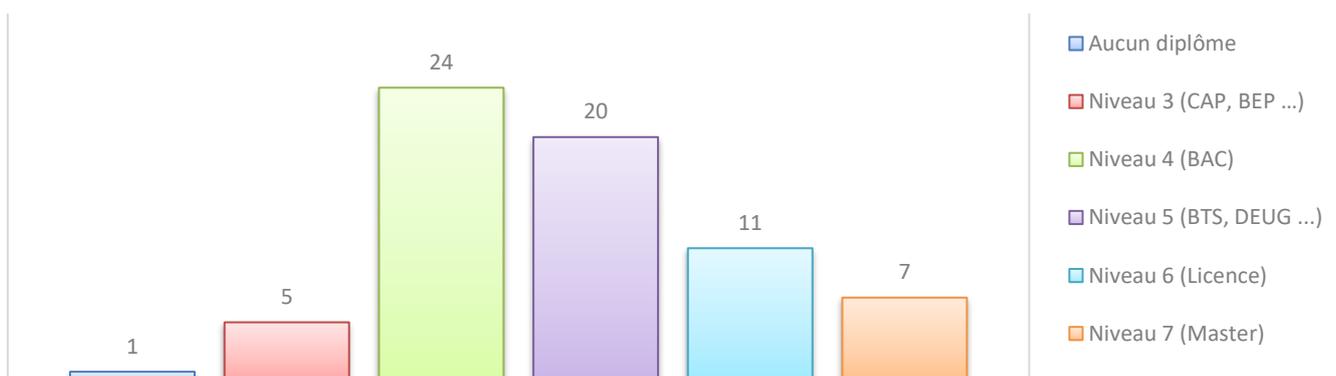
Répartition par classe d'âge



Répartition géographique

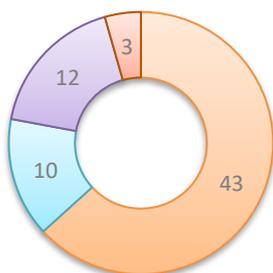


Niveau d'étude



Préparation au concours

Personnelle CNFPT Aucune Autres



II. EPREUVE ECRITE

A. Modalités de déroulement de l'épreuve

a. Nature de l'épreuve

A partir d'un dossier comprenant différentes pièces, **résolution d'un cas pratique** portant sur les missions incombant aux agents de maîtrise territoriaux, et notamment sur les missions d'encadrement (durée : deux heures ; coefficient 1).

b. Dates et lieux de l'épreuve

L'épreuve écrite s'est déroulée le 23 janvier 2025, sur 2 sites :

- Institut Universitaire de Technologie (IUT) – 2 rue Bayard – 05000 GAP
- Centre de gestion de la fonction publique – 1 rue des Marronniers – Les Fauvettes II – 05000 GAP

B. Incidents survenus lors de l'épreuve et copies litigieuses

a. Examen des incidents survenus lors de l'épreuve

A l'IUT, en salle 215, une candidate est sortie pendant l'épreuve, accompagnée d'un surveillant pour éteindre son portable dont l'alarme allait sonner.

b. Examen des copies litigieuses

Les correcteurs ont fait remonter les informations suivantes :

- ➔ Le candidat de la copie n°156 sur laquelle il y a une petite tache de sang suite à une coupure au doigt : le jury décide à l'unanimité de conserver cette copie
- ➔ Le candidat de la copie n° 165 a utilisé 2 couleurs différentes sur sa copie : le jury décide à l'unanimité de conserver cette copie
- ➔ Les candidats des copies n°133 et 145 qui ont fait le tableau au crayon à papier : le jury décide à l'unanimité de conserver ces copies.

C. Résultats de l'épreuve écrite

Modalités de notation (*article 18 du décret n°2013-593 et articles 1 et 5 du décret n°2007-113*)

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite entraîne l'élimination du candidat. Sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

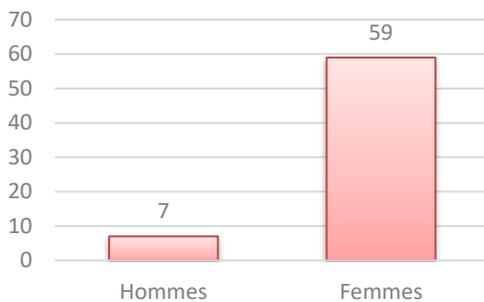
EXAMEN PROFESSIONNEL					
Epreuve	Moyenne	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés
Epreuve écrite à caractère professionnel	11.27	11.5	1.38	17.5	1

Au regard des résultats obtenus par les candidats et après avoir délibéré, les membres du jury décident à l'unanimité de valider les notes attribuées par les correcteurs :

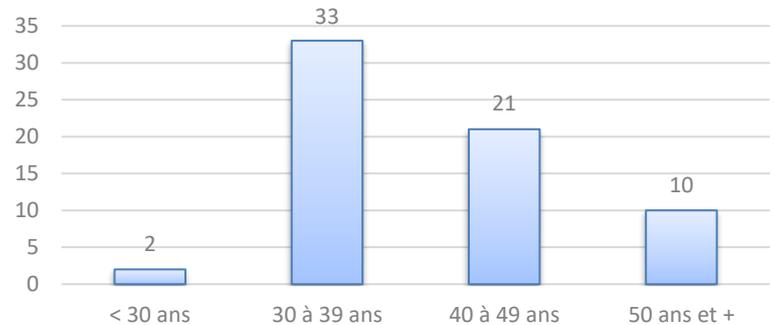
Candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale
67

D. Profil des candidats présents à l'épreuve orale

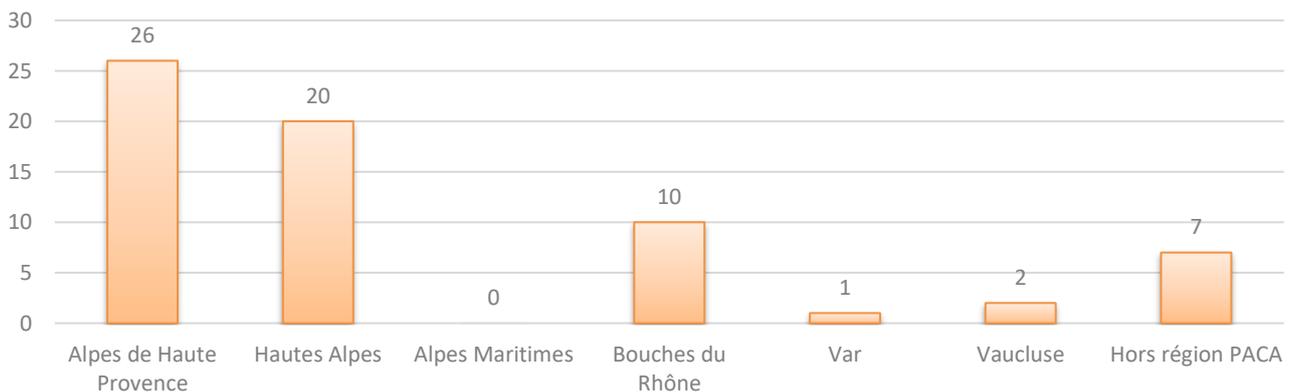
Répartition hommes/femmes



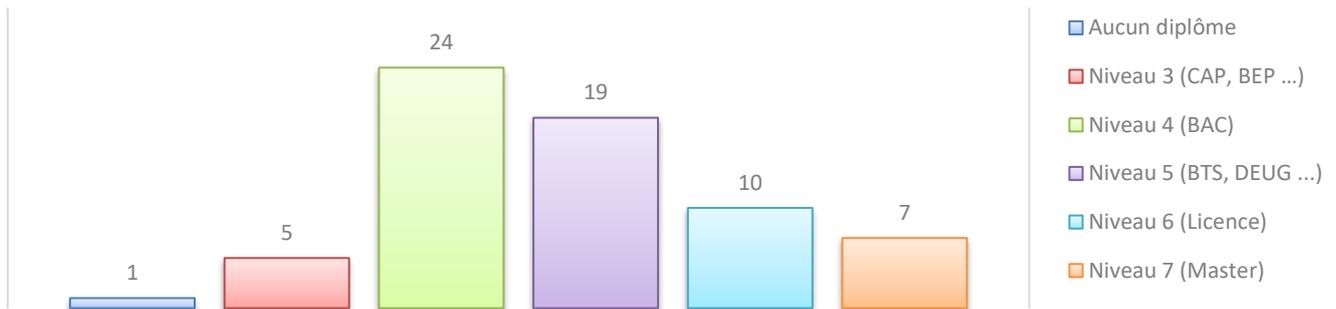
Répartition par classe d'âge



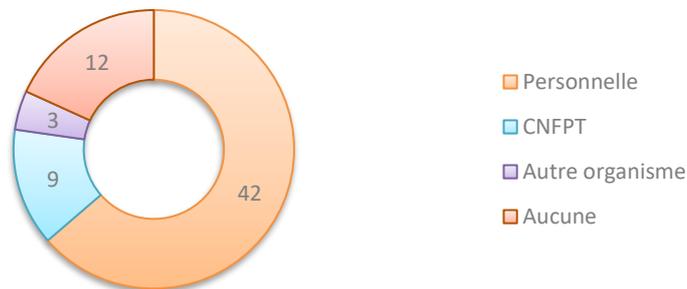
Répartition géographique



Niveau d'étude



Préparation à l'examen



III. EPREUVE ORALE

A. Modalités de déroulement de l'épreuve

a. Nature de l'épreuve

Un **entretien** destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve (durée : quinze minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

b. Dates et lieux de l'épreuve

L'épreuve orale s'est déroulée du 16 au 25 juin 2025 sur 2 sites :

- Hotel HAVVAH – 8 avenue de Provence – 05000 GAP
- Centre de Gestion des Hautes-Alpes – 1 rue des Marronniers – 05000 GAP

Sur les 67 candidats convoqués, 66 se sont présentés à l'épreuve orale (soit un taux d'absentéisme de 1,5%).

B. Résultats de l'épreuve orale

Modalités de notation (*article 18 du décret n°2013-593 et article 5 du décret n°2007-113*) :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.
- Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

EXAMEN PROFESSIONNEL					
Epreuve	Moyenne	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés (< 5/20)
Entretien avec le jury	15.44	15.75	9,50	20,00	0
ADMISSION CUMULÉE	13.81	14.18			

Admis
62

C. Appréciation générale

Le jury a auditionné d'excellents candidats qui démontrent de solides connaissances et aptitudes professionnelles. Cependant, certains candidats manquent d'information sur la culture territoriale et l'actualité.

Fait à Gap, le 25 juin 2025

Le Président du jury

Monsieur Rémy ODDOU

